
**Enregistrement d'armoiries de personne physique ou
d'association familiale**

A.M. 11-02-2022

M.B. 23-03-2022

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 11 février 2022 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivantes :

152. M. TIBERI Luca, né à Mons le 18 juin 1994 : d'argent au chevron d'azur accompagné en chef de deux corbeaux adossés de sable allumés du champ et en pointe d'un roc d'échiquier de sable. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de sable et d'argent.

Cimier : un renard rampant au naturel

Devise : SCIENTIAM SÍTIO en lettres de sable sur un listel d'argent

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom qui le souhaitent

153. M. EQUETER Lucas, né à Mons le 9 décembre 1991 : tranché d'azur à l'abeille d'argent et d'argent à la plume d'azur dans un encier du même. L'écu surmonté d'un heaume de tournoi d'argent liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'argent.

Cimier : un lierre de sinople

Devise : NUNQUAM MALUM en lettres d'argent sur un listel d'azur

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom qui le souhaitent

Cet arrêté entre en vigueur au moment de sa signature